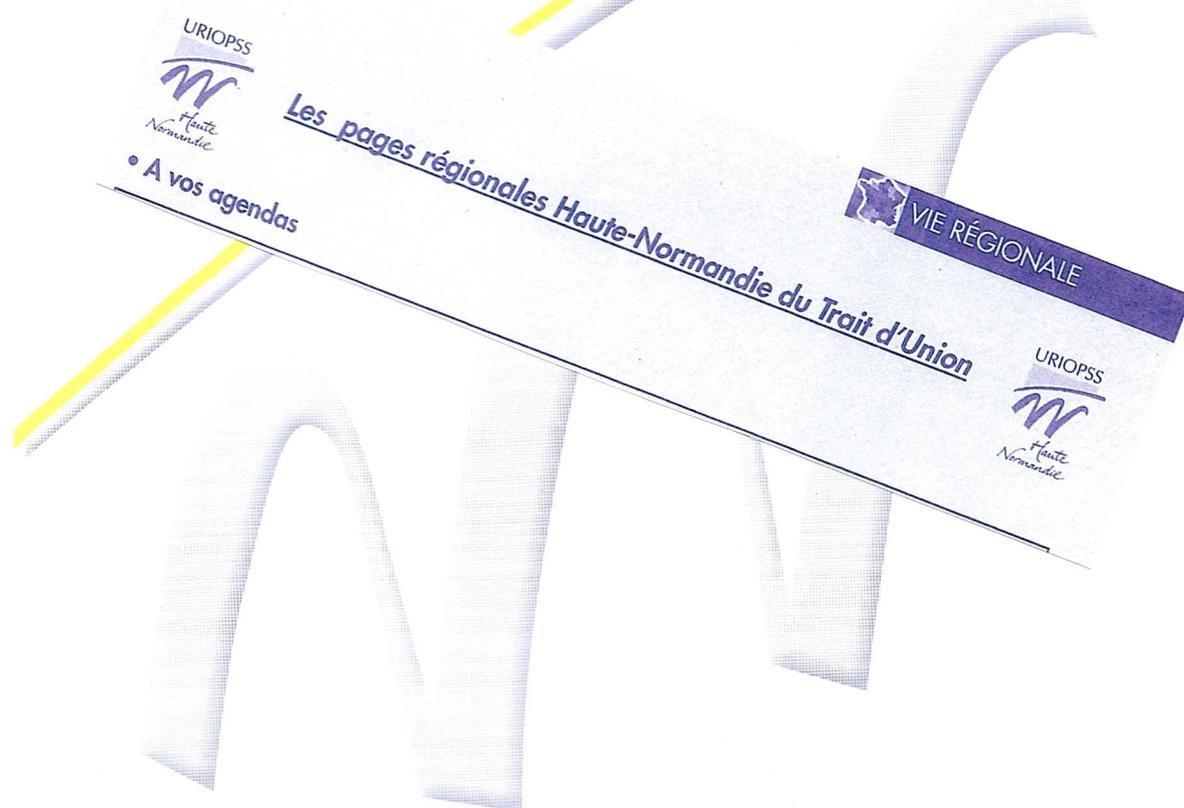


TRAIT D'UNION

Unir les associations pour développer les Solidarités

AUVERGNE • BASSE-NORMANDIE • BOURGOGNE • CHAMPAGNE-ARDENNE • FRANCHE-COMTÉ •
HAUTE-NORMANDIE • LIMOUSIN • LORRAINE • PAYS DE LA LOIRE • RHÔNE-ALPES



URIOPSS

Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux

HAUTE-NORMANDIE

Numéro 2 - Février 2010

• 20^e anniversaire de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant et journée portes ouvertes au Centre Educatif "Les Fontaines" de Vernon.

JOURNEE DU 27/11/09 à l'Espace Philippe Auguste à Vernon
Texte du journal associatif « le bulletin » n°5 – Décembre 2009

C'est devant un parterre de 150 personnes que s'est tenue cette journée, organisée par le Centre Educatif «Les Fontaines» dont la toile de fond invitait à fêter le 20^{ème} anniversaire de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Six jeunes filles du service éducatif de Val de Reuil ont lancé la matinée par une création théâtrale autour des droits de l'enfant. Elles concluront leur prestation en rappelant que la Convention a été ratifiée par 193 Etats depuis que les Nations Unies l'ont adoptée en novembre 1989. Deux pays seulement, les Etats-Unis d'Amérique et la Somalie ne l'ont toujours pas adoptée.

Après un message de bienvenue et de remerciements de la Directrice envers les nombreux partenaires et professionnels présents dans la salle "Viking" de Vernon, M. Delbreil, Directeur de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Vernon présentera et animera cette matinée d'exposés et d'échanges.

L'articulation de trois interventions très ciblées sur l'actualité et l'évolution du champ de la protection de l'enfance en France depuis le début des années 2000 tant sur le plan des réformes et lois qui régissent ce secteur, que du point de vue des nouveaux modes de régulation à venir sur les territoires et des nouvelles réponses à proposer à la jeunesse «vulnérable» a permis d'évoquer les impacts des diverses lois et réformes en cours de mise en œuvre.

L'accueil d'une équipe venue de Belgique, ainsi que d'un directeur d'une MECS en Seine Maritime s'inscrivaient dans un partage d'expériences sur les alternatives au placement dans les Maisons d'enfants à caractère Social (MECS) et les nouveaux dispositifs d'accompagnement des familles.



L'introduction de Mme Gorju, Directrice du Centre Educatif «Les Fontaines» retraçait les diverses mutations traversées par l'action sociale depuis les lois de décentralisation (1983/1984)

Un arrêt sur la réforme de l'Hôpital Patients Santé Territoire (HPST) et ses impacts sur le médico-social et le social, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui concerne l'ensemble des ministères et des services déconcentrés et enfin la réforme en cours des collectivités territoriales dont les objectifs sont de simplifier l'organisation, clarifier les compétences et revoir les modes de financement.

A partir d'enquêtes récentes et d'approches interdisciplinaires (sociologiques, épidémiologiques, administratives etc...) qui toutes concluent que la situation de la jeunesse en France se dégrade depuis une vingtaine d'années, Mme Gorju listait les questions d'actualité sur lesquelles les professionnels, tous secteurs confondus, s'interrogent: la suppression de la fonction des juges des enfants, la disparition du statut de défenseur du droit des enfants, la remise en cause de la priorité à l'assistance éducative dans la réforme relative à la justice des mineurs.

Face à ces nouveaux enjeux, liés à la jeunesse, Mme Gorju précise la mission et la place importante sur le département du Centre Educatif «Les Fontaines» seul établissement qui accueille un nombre si important d'adolescents et jeunes majeurs (67 jeunes répartis sur 4 services socio éducatif, soit + 20 accueils depuis 2007 suite au projet retenu par le Conseil Général lors du développement des orientations du schéma départemental enfance famille 2003/2008).

A la croisée de plusieurs politiques publiques relatives à la jeunesse et suite à la réorganisation des services de l'Etat et notamment la création d'une Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les institutions, les professionnels ont un devoir d'engager une réelle dynamique de coopération et de co-responsabilité afin de construire ensemble des réponses aux difficultés rencontrées par les adolescents les plus vulnérables: droit à l'accès et au suivi régulier en matière de santé psychologique, droit à une éducation «ordinaire» malgré les aléas de nos sociétés modernes.

Mme Golla, responsable du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département de l'Eure, prenait à son tour la parole pour évoquer cette nouvelle ère "de glaciation budgétaire" et s'interrogeait sur le comment réduire les dépenses obligatoires. "C'est à un désengagement de l'Etat sur le plan financier que nous assistons" dit-elle. D'autre part, elle fit le constat de la "désertification" de la réponse en pédopsychiatrie sur le département et constatait que des jeunes relevant prioritairement du champ du soin (ITEP- CHS - maison de l'adolescent- secteur médico social) en plus des prises en charge socio-éducatives (ASE) se retrouvaient dans des MECS qui ne sont pas équipées pour répondre à leurs besoins et troubles psychologiques.

Enfin, Mme Golla s'interrogeait pour savoir s'il fallait au nom de la protection de l'enfance, tout accepter ou s'il fallait penser de nouvelles formes de prises en charge d'adolescents avec des réponses plus souples, des alternatives au placement.

L'évaluation en cours et la conception des nouveaux schémas Handicap et Enfance-Famille, pilotés par le Conseil Général et élaborés conjointement avec les services de l'état, devraient à partir des besoins repérés depuis plusieurs années par l'ensemble des services et



établissements secteur public et associatif confondus, permettre d'orienter les nouvelles perspectives et décisions, notamment pour ce qui relève de la prise en charge d'enfants devenus adolescents très fragilisés dans leur histoire.

M. D'Amécourt, Directeur de l'Uriopss de Picardie (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux), nous le dit «le social est malmené. Il devra faire plus avec moins mais pour les jeunes, cela vaut le coup de se battre».

Nous entrons dans une logique de concurrence liée en partie à la dynamique Européenne. Le projet social doit rentrer dans une politique plus globale et dans ce nouveau contexte, on va devoir s'inscrire dans une logique de concurrence: Il y aura appel d'offres, appel à projets. Le choix se fera autour de la qualité et du coût.

Et de poser cette question: Quid pour le privé à but non lucratif? Il préconise une logique de COOPERATION, d'union en amont et de défendre nos projets associatifs, pédagogiques, éducatifs.

Nos repères vont être bouleversés avec la mission des préfets régionaux qui animeront les préfets départementaux (ex: la disparition des DDASS pour les ARS (Agences Régionales de Santé, la Direction jeunesse, sports et de la cohésion sociale)..

Dans un tel contexte, il faudra être une force de proposition et puis, il conclut son propos, en nous rappelant qu'une association repose sur 3 valeurs essentielles empruntées à JB de Foucauld: une culture de la résistance, une culture de la régulation et une culture de l'utopie.

C'est au tour de M. Hesbois, Directeur et de M. Mahieux, Directeur pédagogique d'une MECS "SILOE" en Belgique de nous faire part de leur expérience. Ils ont vécu en Belgique dans les années 90, une réforme similaire à celle que nous vivons. Des changements de mentalités ont du s'opérer. Il a fallu redéfinir une place pour les familles. Aujourd'hui, nous sommes agréés sur la base de notre projet pédagogique qu'il a fallu défendre. Un projet pour jeunes filles en grandes difficultés sociales accueillies 3 mois maximum avec une obligation de rencontres, de 5 ou 6 entretiens, avec les familles. L'objectif est bien de s'appuyer ou remobiliser les ressources possibles des familles. A la question: l'éducation est-elle possible sans le concours de la famille, l'équipe belge répond qu'il faut intégrer la famille ou des proches au travail fait avec le jeune. M. Mahieux insiste sur le fait qu'il ne faut pas juger le jeune ou la famille mais travailler sur la bienveillance.

En Belgique, la place du juge pour enfant n'est pas menacée et de nouvelles pratiques ont vu le jour à partir d'un réel travail sur les représentations des familles bénéficiant des aides «protectionnelles».

Enfin et pour conclure la matinée, M. Rolland Directeur de la MECS "Notre Dame des Flots" (76), nous fait part de son projet d'établissement et du travail élaboré avec les familles. C'est un travail de co-éducation avec un engagement des parents et de l'institution. Après deux ans d'expérience et de recul, cette évolution dans les pratiques n'est possible qu'à la condition que l'institution se refonde et s'organise comme acteur de changement sur le territoire en co-responsabilité avec les partenaires qui gravitent autour du projet familial.

Les principes de co-éducation et les pratiques de soutien à la parentalité visent à tendre vers ces objectifs. Cette nouvelle posture des travailleurs sociaux conduit à accueillir les différences, favoriser l'empathie, remettre en question les représentations des professionnels, s'appuyer sur le cadre institutionnel, les places et fonctions différenciées....ce n'est pas facile.

Le département 76 a posé comme objectif de réduire le temps des placements et de développer 180 places d'internat modulables.

M. Delbreil en fin de matinée, invite les participants à circuler vers les productions artistiques exposées dans la salle, et à se rendre dans l'après midi sur les services socio-éducatifs de l'établissement où ils seront accueillis par les équipes et les jeunes, qui depuis juin 2009, ont travaillé sur la question des droits de l'enfant au regard de leur parcours de vie et de leur prise en charge dans l'établissement.

De belles créations artistiques, de qualité, ont récompensé les «visiteurs» de l'après midi sur les services.... Jeux interactifs, poésies, citations ont rappelé à chaque «visiteur» l'origine et les objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant et leur application directe dans un groupe d'adolescents en situation d'internat

Enfin, pour ceux qui ne disposaient que de leur matinée pour partager avec les professionnels du Centre Educatif, les salariés et bénévoles de l'association «Les Fontaines», notre équipe de restauration leur avait réservé et concocté un buffet varié, coloré, savoureux.... dont nous nous souviendrons.

Mme A.Gorju, M. F.Villers, M. A.Petter – Association LES FONTAINES.

